



Club Hippique de Versailles

Note d'information sur les reprises non effectuées pendant la période du confinement

Pour rappel, suite à la pandémie du coronavirus, sur décision préfectorale, les établissements recevant du public (ERP), dont figure le CHV ont été fermés.

Dans l'hypothèse où les ERP seront autorisés à reprendre leurs activités (même sous conditions) la première semaine de juin, pour le Club Hippique de Versailles cette fermeture couvrira la période du dimanche 15 mars au samedi 23 mai inclus. Afin de compenser les reprises non effectuées nous vous proposons de les récupérer selon les modalités suivantes.

Une carte appelée « Carte Flex » de 9 séances à poney et de 10 séances à cheval vous sera affectée. Elle sera nominative et ne pourra pas être utilisée par un autre membre du CHV. Pour étendre la période pendant laquelle vous pourrez utiliser votre carte, le CHV restera ouvert les mois de juillet et août.

Comment récupérer les reprises ?

Pour les membres désirant se réinscrire pour l'année 2020 – 2021 :

La carte sera valable du 3 juillet 2020 au 28 février 2021 inclus.

Elle pourra être utilisée :

- Sur tous les cours, stages, animations proposés pendant les mois de juillet et août 2020.
- Sur les reprises couvrant la période du 28 août au 28 février 2021. (*en dehors des samedis et des séances d'obstacles*)
- Lors des stages organisés au Club Hippique de Versailles sur la période des vacances scolaires de la Toussaint, de Noël ou de Février.

Comment s'inscrire ?

Pour les perfectionnements et stages :

- Via kavaweb : Je m'inscris sans payer, mais j'avertis l'accueil par mail ou par téléphone dans les 48H, afin qu'il puisse déduire les séances de ma « Carte Flex ».
- Via l'accueil : En envoyant un mail ou en contactant le secrétariat. Vous pouvez également passer à l'accueil mais au vu des contraintes sanitaires, nous vous le déconseillons.

www.c-h-v.fr
01 39 51 17 02
accueil@c-h-v.fr
59, rue Rémont
78000 Versailles





Pour les séances vacances et cours habituels :

- Vous pouvez vous inscrire directement par Kavaweb, sans passer par l'accueil.

Equivalence de ma carte sur les animations et stages :

- Un perfectionnement shet, DP ou cheval correspond à deux cours
- Un stage d'une journée à shet, DP ou cheval correspond à quatre cours

Pour les membres qui ont deux forfaits

- Pour les cavaliers qui ont deux forfaits, nous ferons l'avoir d'un forfait et le second sera indemnisé par une carte «Flex» (comme expliqué ci-dessus).

Pour les membres qui ont un forfait « Ethologie »

- Les cours d'Ethologie encadré par Philippe Gérard seront rattrapés. Il organisera avec vous le planning des récupérations.

Pour les membres inscrits aux cours « Micro Baby »

- Les cavaliers inscrits aux cours de « Micro Baby », seront remboursés des 10 séances annulées, car nous ne pourrions pas proposer de récupérations.

Pour les membres qui avaient des récupérations à placer

Les adhérents qui avaient manqués des cours sur la période du 15 janvier au 14 mars 2020, et devaient les récupérer dans les deux mois suivant le jour de l'absence, ces récupérations seront prolongées jusqu'au 27 août inclus et pourront servir exceptionnellement dans les perfectionnements ou dans les stages.

Pour les membres qui quittent l'association au 31 août 2020

La carte «Flex» sera valable du 3 juillet 2020 au 27 août 2020 inclus.

Vous pourrez l'utiliser sur tous les cours, stages, animations proposés pendant les mois de juillet et août 2020.

Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser l'ensemble de votre Carte Flex sur cette période, ou si vous ne le souhaitez pas, nous vous proposerons un remboursement de 50% des séances non effectuées.